# NOVEL CONCEPT

## **CONDITIONS GENERALES DE VENTE:**

# Prestations de coaching

#### ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent aux **prestations de coaching** conclues par NOVEL CONCEPT sarl auprès de tout client professionnel (ci-après « le Client »), quelque soit les clauses pouvant figurer sur documents du Client, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de NOVEL CONCEPT sarl.

Conformément à la réglementation en vigueur, NOVEL CONCEPT sarl se réserve le droit de déroger à certaines clauses des présentes CGV, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de Conditions Particulières de Vente.

#### **ARTICLE 2 - COMMANDES**

Toute intervention de NOVEL CONCEPT sarl fait l'objet d'un devis préalable. Les montants des devis de NOVEL CONCEPT sarl sont valables 1 mois à compter de leur date de communication au client.

Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par le client et / ou d'un accord sur proposition.

Toute commande implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des CGV en vigueur.

# **ARTICLE 3 - TARIFS**

3.1 Les tarifs s'entendent nets et H.T. et sont à majorer du taux de TVA en vigueur.

Toute prestation de coaching est réalisée au tarif indiqué dans le devis préalablement établi par NOVEL CONCEPT sarl et accepté par le Client, comme indiqué à l'article « COMMANDES » ci-dessus.

- 3.2 Les frais bancaires occasionnés par le mode de paiement utilisé seront à la charge du Client.
- **3.3** Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client. Ces frais ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés avec 15% de frais de gestion en sus.

## **ARTICLE 4 - CONDITIONS DE REGLEMENT**

## 4.1 Règlement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 30% du coût total de la prestation sera versé par le Client.
- Le paiement total de la prestation doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture.
- Le règlement est accepté par prélèvement, chèque, virement bancaire ou postal.
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture.

## 4.2 Pénalités de retard

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressé à celui-ci, des pénalités de retard calculées au taux annuel de 15% du montant TTC du prix des prestations de services figurant sur ladite facture, seront automatiquement et de plein droit acquises à NOVEL CONCEPT sarl, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à NOVEL CONCEPT sarl par le Client, sans préjudice de toute autre action que NOVEL CONCEPT sarl serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

Conformément au Décret n° 2012-1115 du 2 Octobre 2012, tout retard de paiement entraîne l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

En cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, NOVEL CONCEPT sarl se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la fourniture des prestations de services commandées par le Client.

# **ARTICLE 5 - MODALITES D'INTERVENTION**

# 5.1 Dates et lieux des prestations

Les dates et le lieu d'intervention sont fixés d'un commun accord entre NOVEL CONCEPT sarl et le Client au moment de l'enregistrement de la commande.

Pour le bien fondé de la mission de coaching, l'intervenant se réserve toutefois l'opportunité de réaliser certaines séances en dehors de l'entreprise.

# 5.2 Étapes de l'intervention

- Découverte sous forme d'entretiens avec la personne à accompagner et le prescripteur
- Diagnostic
- Validation d'un cahier des charges avec l'ensemble des parties
- Séances de coaching
- · Suivi de l'évolution de l'atteinte des objectifs
- Bilan

## ARTICLE 6 - RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer NOVEL CONCEPT sarl, par écrit, de l'existence de services défectueux dans un délai maximum de 30 jours à compter de leur découverte

NOVEL CONCEPT sarl rectifiera ou fera rectifier. à ses frais exclusifs, les services jugés défectueux

La responsabilité de NOVEL CONCEPT sarl est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de NOVEL CONCEPT sarl est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

# ARTICLE 7 - CAS DE FORCE MAJEURE

NOVEL CONCEPT sarl ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à NOVEL CONCEPT sarl, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de NOVEL CONCEPT sarl.

## ARTICLE 8 - DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

NOVEL CONCEPT sarl demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans accord exprès de NOVEL CONCEPT sarl.

## **ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par NOVEL CONCEPT sarl au Client.

NOVEL CONCEPT sarl s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client.

## ARTICLE 10 - LITIGES - DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions sont soumises à la loi française et au droit européen. La langue du présent contrat est la langue française.

Dans l'hypothèse où un litige naîtrait de la présente relation contractuelle, les parties s'engagent à rechercher, avant toute action judiciaire, une solution amiable et d'en fournir la preuve le cas échéant devant le tribunal de Strasbourg seul compétent

## **ARTICLE 10 - COMMUNICATION**

Le Client accepte d'être cité par NOVEL CONCEPT comme client de ses Offres de services, aux frais de Novel Concept. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 9, Novel Concept peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

# ARTICLE 11 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

La politique de protection des données personnelles de Novel Concept est conforme aux attendus de la directive européenne relative au Règlement Général de Protection des Données (RGPD).

Novel Concept s'engage à préserver la confidentialité des informations éventuellement fournies en ligne. Toute information personnelle que l'internaute serait amené à transmettre à Novel Concept pour l'utilisation de certains services est soumis aux dispositions de la Loi n° 78-17 Informatique et Liberté du 06 janvier 1978. A ce titre, l'internaute dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles le concernant qu'il peut exercer à tout moment en adressant un courrier à l'adresse suivante :

NOVEL CONCEPT 6a, rue Stieve 67700 SAVERNE

Novel Concept conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par l'Utilisateur, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

# **ARTICLE 11 - RESILIATION - SANCTION**

Tout manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qu'elle a en charge, aux termes des articles ci-dessus, entraînera, si bon semble au créancier de l'obligation inexécutée, la résiliation de plein droit au présent contrat, quinze jours après mise en demeure d'exécuter par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

# **ARTICLE 12 - ACCEPTATION DU CLIENT**

Les présentes Conditions générales de Vente sont expressément agrées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se valoir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à NOVEL CONCEPT sarl, même s'il en a eu connaissance